



Jean-Michel Blanquer va mettre en place des "sanctions éducatives" contre les comportements sexistes à l'école

Dans une interview à Version Femina, le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, annonce la mise en place de sanctions pour les élèves ayant des comportements sexistes à l'école. Le projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles prévoit la création d'un "outrage sexiste" pour le harcèlement de rue. Mais le gouvernement - qui a fait de l'égalité hommes-femmes l'une de ses priorités - n'entend pas s'arrêter là. Dans une interview à Version Femina, Jean-Michel Blanquer annonce sa volonté que soient mises en place "des sanctions éducatives [...] quand un élève se comportera de façon irrespectueuse vis-à-vis d'un élève du sexe opposé". "Je souhaite que, dans une telle situation, il puisse être rappelé à l'ordre, sanctionné, et que cette sanction prenne la forme d'un temps encadré d'explication et de formation sur le respect d'autrui et l'égalité femmes-hommes", précise le ministre de l'Education, qui plaide pour des sanctions "en rapport avec la faute commise". Lire aussi notre interview de Jean-Michel Blanquer : "Mon obsession, retrouver l'excellence" Le mercredi ou le samedi, en dehors des heures d'enseignement Quid de ces sanctions? "Cela pourra se passer dans l'établissement ou dans le cadre d'un réseau d'établissements, en dehors des heures d'enseignement, par exemple le mercredi ou le samedi", indique Jean-Michel Blanquer. Le ministre se dit également favorable à ce que soit évaluée cette thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui figure notamment depuis 2015 dans l'enseignement moral et civique (EMC). "C'est souvent par le biais de l'examen final que l'on donne un signal fort vers l'amont", déclare-t-il, affirmant que le futur grand oral du baccalauréat "pourra tout à fait comporter des éléments d'éducation morale et civique". Quant aux futurs "référents égalité" créés dans les collèges et lycées à la rentrée prochaine, il s'agira de "volontaire 'dédié' parmi les professeurs". Ils seront un "point de contact" et seront chargés de "penser et de déployer des initiatives individuelles ou collectives de sensibilisation" à cette question. Ces référents travailleront avec les équipes éducatives et les élèves "ambassadeurs harcèlement".